

RÉSEAU ADN : LA FIBRE POUR TOUS !



LES ÉTUDES :

TRAVAIL DE HAUTE PRÉCISION !

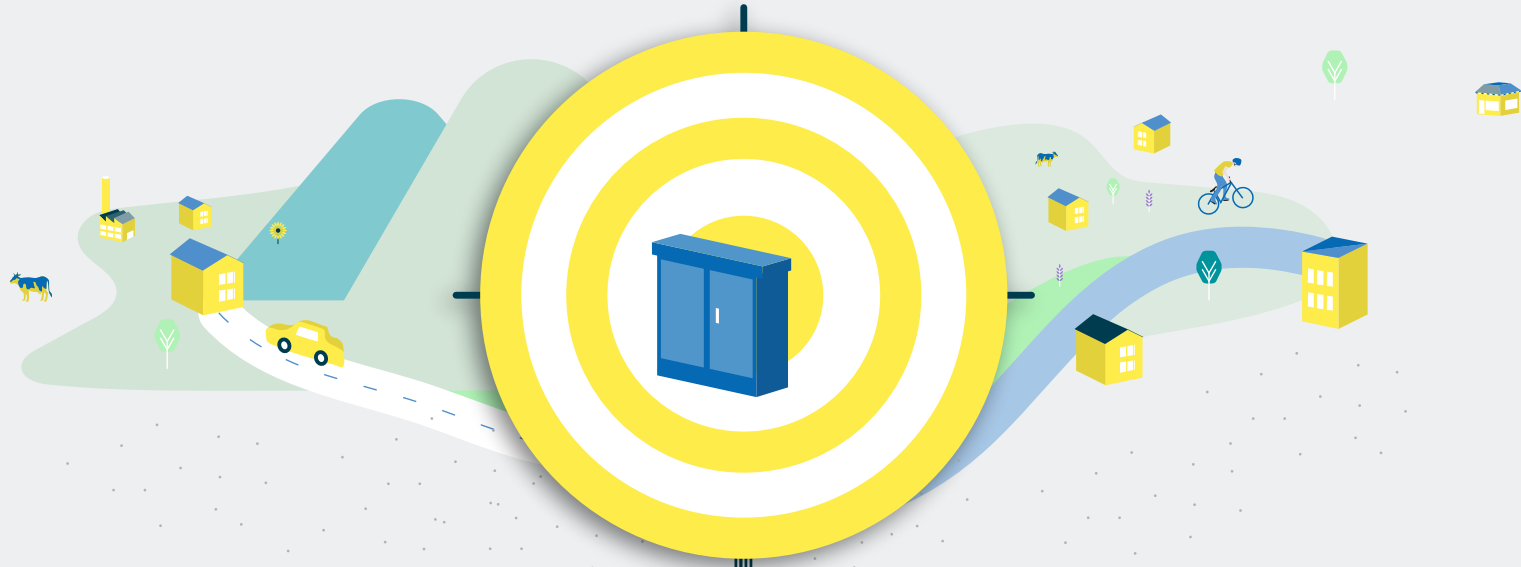
Le préalable indispensable au bon déroulement des travaux puis à la commercialisation du réseau.

Chaque travail d'étude se fait par « poche de réalisation » d'environ 2 000 prises.

DURÉE : 9 À 12 MOIS

1

TROUVER UN TERRAIN POUR ACCUEILLIR LES LOCAUX TECHNIQUES



Ils desserviront chacun plusieurs milliers de foyers ou d'entreprises. ADN doit identifier un lieu adapté avec la commune.

2

VÉRIFIER LES ADRESSES À RACCORDER



HABITATIONS



SITES PUBLICS



ENTREPRISES

Chaque localisation est vérifiée in situ par nos prestataires.



ADRESSES OK

Passage à l'étape suivante.



PROBLÈMES D'ADRESSAGE

La Mairie en est informée et doit procéder aux corrections : noms de rue ou numéros à créer ou à modifier.

3

CONTRÔLER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

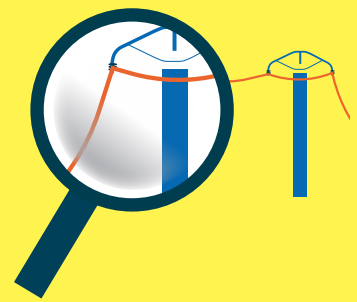
les supports des réseaux électriques et téléphoniques seront massivement utilisés pour déployer la fibre.

POUR LE DÉPLOIEMENT EN SOUTERRAIN

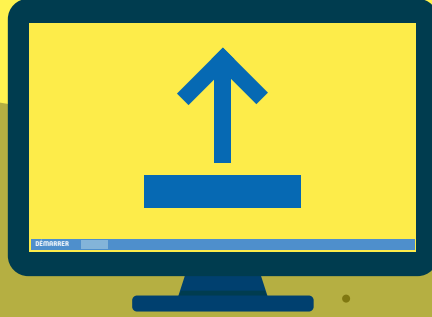


Nous vérifions que la place disponible dans les fourreaux est suffisante.

POUR LE DÉPLOIEMENT EN AÉRIEN



Nous vérifions l'état des poteaux pour s'assurer qu'ils peuvent supporter la charge du câble de fibre optique.



DEMANDE D'AUTORISATION À ORANGE ET ENEDIS

Pour utiliser les réseaux d'Orange et les réseaux des Syndicats d'Énergies de l'Ardèche et de la Drôme et remplacer les poteaux endommagés...

4

MODÉLISER LE FUTUR RÉSEAU FIBRE

Le travail se poursuit en bureau d'études pour réaliser les tracés définitifs du futur réseau ADN. Cette étape est la moins visible mais elle est longue et complexe.

SIGNER LES CONVENTIONS



Le réseau fibre passera parfois dans des parcelles privées. Pour y accéder, ADN propose aux propriétaires concernés de signer une convention de passage. (réalisation de tranchée, survol de propriété, passage en façade, implantation de poteaux)

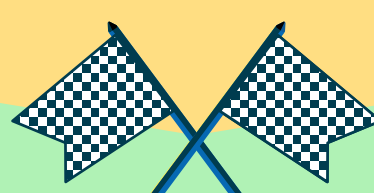
PLACE AUX ARBITRAGES !



ADN peut alors juger la faisabilité des déploiements sur le secteur et en évaluer le coût



La non-réalisation ou le décalage dans le temps de certains tronçons peuvent être décidés, en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire ou en cas de blocages administratifs ou techniques (amiante détecté dans la voirie, blocage du conventionnement...).



QUELQUES SEMAINES PLUS TARD, LES TRAVAUX DÉMARRENT !

